

[Text]

Dr. Meyboom: I was going to comment on that, sir. It seemed at the time that we became aware of this requirement of the security service, the 28,000 sq. metres, give or take, seemed to be a reasonable order of magnitude approximation and on that basis DPW went ahead. However, when we started to examine in detail the submission from the security agency, our final analysis only allotted the 20,000 sq. metres that Mr. Finn has been referring to, but that process did not take place until December, 1983, because the whole urgency matter had disappeared.

The Chairman: Mr. Dye, do you have something to add this time?

Mr. Kenneth M. Dye (Auditor General of Canada): Thank you, Mr. Chairman. Just for clarification, from my audit working papers here I note that DPW and Treasury Board knew on June 22, 1983 that the latest figure available to them regarding the security service was 20,000 sq. metres and that, I think, still had to be adjusted for their particular needs. That was the best estimate as of June 22, 1983.

Dr. Meyboom: But I do not think—if I may correct—I do not think at that time the matter had been subject of specific Treasury Board approval though.

Mr. A. Wilson: Mr. Chairman, if I could quote the figures of the submission.

The Chairman: Go ahead.

Mr. A. Wilson: The submission from the Solicitor General on August 22, 1983 was 25,800 metres, usable . . .

The Chairman: That is August.

Mr. A. Wilson: —August 22, 1983. That was what the Solicitor General submitted to the Treasury Board for approval. That was not approved by the Treasury Board until January 5, 1984 . . .

The Chairman: But you were committed on July 29, 1983. So you already had a building on your hands.

Mr. A. Wilson: Well, they were no longer dealing with the case in context of this building. They were dealing with the case in the context of the agency's establishment. But to establish the agency, space was approved for 10,200 metres for office facilities and 10,000 metres for special purpose facilities, with a qualification that reads somewhere along the lines that the 10,000 metres for the special purpose space is to be considered only as a planning figure, which may be adjusted if it can be demonstrated by the agency that more space is required.

The Chairman: Right.

Mr. A. Wilson: That was the basis of the authority.

The Chairman: But by then you already had a building?

[Translation]

M. Meyboom: J'allais justement vous en parler. Lorsque nous avons reçu au début de la part de l'agence de sécurité la demande de 28,000 mètres carrés, ce chiffre nous semblait d'un ordre de grandeur tout à fait raisonnable, et c'est pourquoi le ministère des Travaux publics a ouvert les négociations. Néanmoins, c'est lorsque nous avons étudié en détail la soumission présentée par l'agence de sécurité, que nous n'avons accordé en fin de compte que les 20,000 mètres carrés dont a parlé M. Finn. Mais cette dernière analyse ne s'est terminée qu'en décembre 1983, étant donné que l'affaire n'était plus urgente.

Le président: Monsieur Dye, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mr. Kenneth M. Dye (Vérificateur général du Canada): Merci, monsieur le président. Pour mettre les choses bien au clair, je constate d'après mes documents de travail que j'ai ici sous la main, que le MTP et le Conseil du Trésor savaient dès le 22 juin 1983 que les derniers chiffres disponibles pour l'agence de sécurité étaient de 20,000 mètres carrés, chiffres qui pouvaient néanmoins être rajustés pour répondre à des besoins particuliers. C'était donc là le chiffre le plus exact auquel on en était arrivé le 22 juin 1983.

M. Meyboom: Mais je ne crois pas, si vous me le permettez, que ce chiffre-là en particulier avait été approuvé par le Conseil du Trésor.

M. A. Wilson: Monsieur le président, me permettez-vous de citer les chiffres de la soumission?

Le président: Allez-y.

M. A. Wilson: La soumission provenant du solliciteur général, le 22 août 1983, mentionnait 25,800 mètres carrés . . .

Le président: Au mois d'août.

M. A. Wilson: . . . le 22 août 1983. Il s'agit de ce que le solliciteur général a présenté au Conseil du Trésor pour approbation. L'approbation du Conseil du Trésor n'est venue que le 5 janvier 1984 . . .

Le président: Mais vous vous étiez engagés dès le 29 juillet 1983. Donc, vous aviez déjà un édifice entre les mains.

M. A. Wilson: Eh bien, le dossier était entre les mains du Conseil du Trésor sans qu'il soit directement lié à l'édifice en question. Le Conseil du Trésor l'étudiait en fait sous l'angle de la mise sur pied de l'agence de sécurité. C'est ainsi qu'afin de pouvoir mettre sur pied ce service, on a approuvé une superficie de 10,200 mètres carrés à des fins de bureaux et de 10,000 mètres carrés pour des installations spéciales, sans oublier une condition stipulant quelque part que les 10,000 mètres carrés prévus à des fins spéciales n'étaient qu'un chiffre approximatif permettant de planifier mais pouvant être rajusté s'il était prouvé que l'agence avait besoin de plus de surface.

Le président: Bien.

M. A. Wilson: Voilà ce sur quoi se fondait l'autorisation.

Le président: Mais à ce moment-là, vous aviez déjà l'édifice entre les mains?